

DÉCISION DU MAIRE PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Tarifs des services publics à compter du 1^{er} janvier 2025 (7.2)**
 Service : *Finances (CB)*

Monsieur le Maire de la commune de Gex,

VU la délibération du conseil municipal n°2020_049_DEL en date du 25 mai 2020, délégrant à Monsieur le Maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du code général des collectivités territoriales,

VU l'article L. 2224-18 du CGCT,

VU l'avis favorable des membres de la commission Finances et Intercommunalité réunie le 24 octobre 2024,

DÉCIDE

 **DE RÉVISER**, à compter du 1^{er} janvier 2025 les tarifs suivants :

A- TARIFS DIVERS :

TARIFS 2025

• **Voirie :**

Permission de voirie du 1 ^{er} au 30 ^{ème} jour	0,51 € / m ² / jour
Permission de voirie du 31 ^{ème} au 365 ^{ème} jour	0,82 € / m ² / jour
Occupation de voirie pour commerce : terrasse, bar et restaurant	22,60 € / m ² / saison
Occupation de voirie pour transport de fonds	81,60 € / place / mois
Vente de terre végétale	26,50 € / m ³
Tout venant divers	9,35 €
Tirant d'ancrage	52,00 € / ml

• **Bibliothèque :**

Famille résidant à Gex	18,50 €
Famille ne résidant pas à Gex	25,00 €
Personne -18 ans, + 60 ans, étudiants	Gratuit
Personne en recherche d'emploi, bénéficiaires de minimas sociaux	Gratuit
Professionnels de la petite enfance, enseignants et éducateurs ainsi que professionnels, associations ou services de la collectivité de Gex favorisant l'accès d'un public à la lecture ou à la culture	Gratuit

• **Déneigement :**

Forfait par immeuble	162,00 €
Forfait par maison	101,00 €
Heure véhicule (tout quart d'heure commencé est dû)	179,00 €

L'application du forfait annuel fera l'objet d'une proratisation en fonction de la période effective de mise en place du service de déneigement.

• **Cirques - location de place pour :**

Cirque avec surface de chapiteau inférieure à 200 m²	55,00 €
Cirque avec surface de chapiteau comprise entre 200 et 400 m²	133,00 €
Cirque avec surface de chapiteau supérieure à 400 m²	385,00 €

• **Marché :**

Droits de place du marché	1,55 € / ml
Droits de place du marché (abonnement semestriel)	1,35 € / ml
Borne électrique	2,80 €
Stand fêtes - marchés culturels - forfait / table et assimilés de 1,80 m maxi	15,00 €

B- OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :

• Camion ambulant restauration/mois	34,00 €
• Camions restaurants (foodtrucks) - forfait / jour lors de manifestations communales ou organisées sur le territoire communal	51,50 €

C - MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL :

• En semaine - tarif horaire	41,20 €
• Dimanche et jours fériés - tarif horaire	61,80 €

D- LOCATION DE SALLES :

• **Salle « ESPACE PERDTEMPS » :**

Forfait salle par évènement	655,00 €
Location du mur d'escalade (journée)	223,00 €

• **Salle « DES FÊTES » :**

Associations locales / AG de copropriétés locales	89,00 €
Associations non locales	279,00 €
Particuliers de Gex	168,00 €
Particuliers hors Gex	279,00 €
Code de la route / jour	27,00 €

• **Salle « ZÉGUT » :**

1/2 journée	52,00 €
Journée	92,00 €
Expositions	Gratuit

• **Salle « MONTROND » :**

Utilisation WE résidents Gex	140,00 €
Utilisation WE non-résidents Gex	200,00 €
Utilisation journée résidents Gex	100,00 €
Utilisation journée non-résidents Gex	145,00 €
Associations locales / AG de copropriétés locales	89,00 €
Associations non locales	279,00 €

• **Salle « CENTRE MARIUS CADOZ » :**

Salle de réunion	89,00 €
------------------	---------

• **Salle « CENTRE ASSOCIATIF » :**

Envoyé en préfecture le 28/10/2024

Reçu en préfecture le 28/10/2024

Publié le



ID : 001-210101739-20241025-2024_160_DEC-DE

Salle de réunion

89,00 €

• **Remplacement de la vaisselle cassée :**

Pièce manquante lors de l'état des lieux de restitution de la salle

0,80 €

E- CONCESSIONS AU CIMETIÈRE :

Concessions de 30 ans (2 places)

398,00 €

Concessions de 30 ans (4 places)

787,00 €

Columbarium (30 ans) :

- Case (2 places)

266,00 €

- Case (3 places)

397,00 €

- Case (4 places)

527,00 €

Nouveaux éléments funéraires installés en 2019 (agrandissement) :

- Caveau préfabriqué 3 places (pour une durée de 30 ans) :

1 674,00 €

- Caveau tombe cinéraire (pour une durée de 30 ans) :

517,00 €

- Cavurne (pour une durée de 30 ans) :

517,00 €

🚩 **DE DIRE** que les associations locales pourront bénéficier d'une gratuité de mise à disposition de salle, dans la limite de deux fois au cours d'une même année civile.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 25 octobre 2024.
Le Maire,
Patrice DUNAND



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 28 octobre 2024, publiée sur le site internet de la ville le 28 octobre 2024.

Envoyé en préfecture le 28/10/2024

Reçu en préfecture le 28/10/2024

Publié le



ID : 001-210101739-20241025-2024_160_DEC-DE